

Après lecture des déclarations des organisations syndicales présentes, [dont celle du SNUipp](#), l'Inspecteur d'académie, Philippe Tiquet, introduit l'ordre du jour.

### Phase principale du mouvement

L'Inspecteur d'académie évoque les nombreuses difficultés pour traiter le mouvement de cette année, conséquence de la mise en place d'un nouvel algorithme, compliqué, mais paradoxalement performant. Il espère qu'il sera amélioré pour l'année prochaine. Il remercie la DRH et ses collaborateurs directs pour leur disponibilité, y compris hors horaires de service, sans lesquels la CAPD d'aujourd'hui n'aurait peut-être pas eu lieu. Les conclusions définitives de l'utilisation de cet outil seront tirées en septembre.

Le SNUipp 63 s'associe aux remerciements adressés aux personnels de la DRH.

### Les statistiques du mouvement

	2019	2018
Participants	812	830
Participants facultatifs	464	
Vœux exprimés	15 638	8 759
Mutations obtenues	383	349
Mutation non obtenue	158	244
Vœu entre 1 et 5 obtenu	60%	
Vœu entre 1 et 20 obtenu	80%	
Participants sans affectation	164	

Suite à une cinquantaine d'observations formulées par les candidats au mouvement, relatives à l'AGS et aux bonifications, l'administration a procédé aux corrections nécessaires.

### Participants nommés hors vœux

Les recours de six enseignants et de ceux qui n'ont pas formulé de vœux précis, seront étudiés lors de la CAPD du 4 juillet, avec possibilité de participation à la phase d'ajustement complémentaire du mois de septembre.

Dans sa déclaration, le SNUipp 63 a demandé que les six enseignants victimes de l'algorithme du nouveau programme d'affectation du ministère soient autorisés à participer à nouveau, dès la phase d'ajustement, s'ils l'expriment en déposant un recours gracieux.

C'est aussi dans la logique des limites de l'algorithme que le SNUipp-FSU 63 a demandé que des participants à la phase principale qui auraient obtenu une affectation à partir d'un vœu large et qui estimeraient avoir été lésés, puissent également s'inscrire dans la même démarche.

Vote pour la participation des six enseignants lésés à la phase d'ajustement du 4 juillet

- 3 pour (SNUipp et FO)
- 20 contre (SE-UNSA et administration)

→ Demande rejetée

L'administration a cependant accepté que tous les enseignants qui estimeraient avoir été lésés peuvent déposer un recours gracieux afin que leur situation soit examinée lors de la CAPD du 4 juillet.

### **Postes RASED**

8 postes de RASED restent vacants. Le SNUipp-FSU 63 demande qu'une solution soit apportée pour que tous ces postes soient pourvus. Il demande au minimum une attention de l'Inspecteur d'académie pour le poste RASED option E de l'école Jules Verne à Clermont-Ferrand, située en REP+.

L'Inspecteur d'académie s'engage à réfléchir à cette situation. Il étudie par ailleurs la possibilité de faire partir un nouveau candidat sur la formation CAPPEI option D.

Le SNUipp-FSU 63 dénonce l'utilisation des postes RASED pour compenser le manque de moyens. L'IEN-IA précise que la DSDEN 63 a veillé depuis 2009 à conserver les emplois dont elle disposait. L'Inspecteur d'académie évoque également les problèmes des remplacements. Il constate une baisse effective du nombre d'élèves alors que le département a un nombre d'emplois excédentaire. Il manque au moins 20 postes de remplacement.

### **Modalités de la phase d'ajustement**

Elles sont les mêmes que l'an passé avec le même outil départemental. Pas de date fixée à ce jour pour l'ouverture du serveur.

Le nombre de postes à attribuer reste à définir. Pour les TRB (Brigade) qui demandent un temps partiel, les postulants seront contactés, les demandes identifiées et les arbitrages arrêtés. Cela signifie que tous les temps partiels sur autorisations pourraient ne pas être accordés pour les remplaçants.

Les enseignants qui reprennent à temps complet, s'il n'y a pas de retour de l'administration, la reprise est effective

Pour le SNUipp-FSU 63, les refus de temps partiels risquent d'affecter les services car ils pourraient générer la multiplication d'arrêts maladie. Il alertera le CHSCT pour demander une enquête.

Les IEN vont composer les postes de TRS, puis ils vont recevoir les enseignants nommés sur ces postes, conformément à la circulaire départementale.

### **Compte personnel de formation**

Le groupe de travail du 28 mai a rappelé les objectifs, les grands axes du plan de formation et une hiérarchie en fonction des demandes. Un barème a été défini pour établir le tableau de classement. Les résultats seront communiqués ultérieurement.

### **Congés de formation professionnelle**

23 demandes cette année pour 66 mois à attribuer.  
9 candidatures ont été retenues

Pour le SNUipp-FSU 63, Régine Dumas relève que les formations accordées sont sur 10 mois et non 12 mois. L'administration précise que la circulaire stipule 12 mois. Les règles fixées ne sont pas discutables cette année. Elles pourront être rediscutées l'année prochaine en tenant compte de la position des autres départements de l'Académie.

Vœu proposé par le SNUipp-FSU 63

La CAPD demande que les congés de formation professionnelle soient accordés en fonction de la durée de la formation.

- 10 POUR (organisations syndicales)
- 10 CONTRE (administration)

## Intégration dans le corps des PE

5 possibilités d'intégration dans le corps des PE ont été arrêtées par le ministère. Une candidature a reçu un avis très favorable de son IEN. Il reste actuellement 21 instituteurs (-trices) en poste dans le Puy-de-Dôme. Aucun candidat pour le CRPE interne.

## Ineat & exeat

5 demandes d'exeat  
198 demandes d'ineat

	En cours d'examen
Allier	16 exeat pour le 63
Cantal	1 exeat pour le 63 compensé par un ineat
Haute-Loire	3 exeat pour 63 dont un FSE accordé à titre exceptionnel
Hors académie	5 exeat pour le 63 dont 1 serait compensé

## Questions diverses

### Allègement de service en REP+

Ce service n'est plus assuré faute de remplaçants. Le rectorat est conscient des difficultés de service dans l'éducation prioritaire. L'Inspecteur d'académie va réfléchir à ce qui peut être proposé.

### Mise en œuvre du plan Villani-Torossian

Suite à cette question posée par le SNUipp 63, l'IEN de Clermont-Ville en charge du dossier évoque le déploiement de référents mathématique : Lucie Vallette (CPC), Françoise Montaslesco (ERUN), Rémi Calivard (2d°). Ils accompagnent les équipes d'enseignants (une équipe d'école, un niveau de classe ou un secteur géographique) avec 3 journées prévues au plan de formation continue, sur la base du volontariat.

Le SNUipp-FSU 63 défend le principe du volontariat des enseignants pour cette action. L'IEN répond qu'en raison d'un nombre de places limité, leur engagement est bien sur cette base.

Le SNUipp pointe également le fait que cette formation se déroule à moyens constants alors qu'il s'agit d'un plan initié par le ministre.

### Demandes de disponibilité

Ces demandes, sur autorisation, seront vraisemblablement refusées.

### PEMF délocalisés

Il n'y a pas de délocalisation temporaire prévue à ce jour. Seul le poste de CPC EPS de Riom-Combrailles dont le titulaire, David Baduel, fait fonction d'IEN, occupé actuellement par Christelle Cornet, pourrait servir de support à un poste de PEMF délocalisé à la rentrée prochaine. L'Inspection d'académie informe la CAPD que Christelle Cornet est reconduite provisoirement sur le poste de CPC EPS conformément à ses souhaits.

## Allégement de service

Sur les 31 demandes, seulement 15 ont été accordées et 16 concernent des allègements d'APC. Un poste supplémentaire a été réservé pour une priorité médicale sur une école à 4 jours et demi.

## Modules d'initiative nationale ASH

Sur les 9 demandes, 5 départs ont été proposés pour l'option G. 3 autres demandes (option A) ont été refusées en raison du coût de ces formations.

Le SNUipp-FSU exprime sa satisfaction que des départs aient été proposés, contrairement aux années précédentes, mais dénonce le manque de moyens pour répondre à toutes les demandes. Il regrette également le non-respect des engagements de l'administration à former les collègues qui ont changé d'option.

## Contractuels

24 emplois de contractuels (32 l'année dernière)

Suite aux visites des IEN, 19 avis favorables ont été rendus

1 avis défavorable et 4 en attente.

4 contractuels sont admissibles au CRPE.

L'Inspecteur d'académie s'engage à diminuer le nombre de contractuels à l'avenir.

Le SNUipp est intervenu pour dénoncer ce mode de recrutement.

## Animations pédagogiques

La Circulaire de rentrée 2019 stipule 18h00 axées sur les fondamentaux (mathématique et français).

Le SNUipp-FSU revendique le droit pour les enseignants de choisir leurs animations pédagogiques dans le cadre d'une offre diversifiée.

## Demandes temps partiels massés

25 demandes temps partiels massés ont été sollicitées. Les candidats sont convoqués le mercredi 19 juin pour l'organisation du service.

## Promotion hors classe

Le ministère a communiqué le nombre de promotions à la hors classe, pour le département du Puy-de-Dôme, au titre de la campagne 2019 : il s'élève à 152. Les appréciations seront publiées fin de semaine prochaine sur i-prof. Les enseignants pourront alors faire part de leurs remarques concernant cet avis.

Le compte rendu  
d'Isabelle ROUSSY et de Régine DUMAS

---

**SNUipp-FSU 63 - Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et des Professeurs de collège**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75

[Snu63@snuipp.fr](mailto:Snu63@snuipp.fr)